

Représentation de la Ville au Syndicat Mixte de Micropolis - Modificatif aux délibérations des 3 avril et 22 mai 2008

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 3 avril 2008, M. Jean-François GIRARD avait été élu en tant que délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM).

Par délibération du 22 mai 2008, M. Jacques MARIOT avait été élu en tant que délégué suppléant au sein du même Syndicat.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer par un vote à bulletin secret sur la modification suivante :

- M. Jacques MARIOT en tant que délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte de Micropolis
- M. Jean-François GIRARD en tant que délégué suppléant au sein du même Syndicat.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a adopté ces modifications (53 pour, 1 bulletin blanc).

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.